



Douai, le 8/12/2020,

www.justice.gouv.fr

COUR D'APPEL DE DOUAI

PARQUET GÉNÉRAL

Service des experts

Madame Jacqueline (Jackie) MCCORQUODALE-DUPONT
72 Bis rue du Rond Quesne
59530 JOLIMETZ

PAR LRAR

OBJET : Notification de la décision de l'assemblée générale suite à votre demande de réinscription quinquennale sur la liste des experts judiciaires près la cour d'appel de DOUAI.

Madame,

Je vous informe que conformément aux dispositions de l'article 2 II de la loi du 29 juin 1971, modifiée par la loi du 11 février 2004, l'assemblée de la cour d'appel de DOUAI a, lors de sa séance qui s'est tenue le 10 novembre 2020, statué sur votre demande de réinscription quinquennale sur la liste des experts judiciaires près ladite cour de la manière suivante :

Code	Rubrique	Etat	Motivations du rejet
H-02.01	Langues anglaises et anglo-saxonnes	Acceptée	

Bien que vos candidatures aient abouti à une décision d'inscription, votre réinscription ne sera effective qu'à compter du 1er janvier prochain.

Je vous rappelle que l'article 23 du texte susvisé vous fait obligation de rendre compte, avant le 1er mars de chaque année, de votre activité d'expert durant l'année civile écoulée ainsi que des formations suivies et que l'omission de cette transmission est susceptible d'entraîner la radiation.

Enfin, en cas de modification de vos coordonnées personnelles ou professionnelles, d'empêchement dans l'accomplissement des missions qui vous seraient confiées, ou de toute question ayant trait à votre activité expertale, je vous serai obligé de bien vouloir en informer mon service (adresser toute correspondance à Monsieur le Procureur Général, à l'adresse ci-dessous).

Veuillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

P/ le procureur général,

Olivier DECLERCK
Substitut général